Paris, le 3 septembre 2021

La ministre de l’enseignement supérieur,

de la recherche et de l’innovation

à

Mesdames et Messieurs les présidents d’université,

Mesdames et Messieurs les chefs d’établissement

s/c de

Mesdames les rectrices de région académique, chancelières des universités

et Messieurs les recteurs de région académique, chanceliers des universités,

Mesdames les rectrices déléguées pour l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation

et Messieurs les recteurs délégués pour l’enseignement supérieur, la recherche et l’innovation

**Objet** : **rentrée universitaire, contrôle de la ventilation et de l’affluence dans les amphithéâtres et suivi de la circulaire du 5 aout 2021 relative aux étudiants internationaux**

Mesdames, Messieurs,

Après trois semestres fortement perturbés par la crise sanitaire, Madame la ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation a annoncé le 9 juillet dernier, dans le prolongement des travaux conduits par Françoise Moulin-Civil l’objectif d’une rentrée 2021 en présence. La très bonne dynamique de la vaccination, dans la population âgée de 18 à 24 ans, avec près de 85% de cette tranche d’âge primo-vaccinée, permet d’envisager raisonnablement cette rentrée, dans le cadre de la circulaire de rentrée du 5 août dernier.

Si la rentrée s’organise autour d’un retour des enseignements en présentiel ainsi que d’une levée des mesures de jauge établies sur la capacité globale d’accueil des établissements, le respect des gestes barrières et des principales mesures des protocoles sanitaires établis depuis mars 2020 demeurent. A cet égard, il est attendu que les établissements travaillent à limiter les brassages de groupes importants d’étudiants sur les campus. Le port du masque dans les espaces clos est maintenu et une attention toute spécifique doit être apportée à l’aération et au nettoyage des salles d’enseignements.

Votre attention est particulièrement appelée sur la nécessité de :

* Respecter les capacités d’accueil des espaces d’enseignement (amphithéâtres, salles de TD, etc) et, selon les configurations locales, examiner la faisabilité et l’opportunité de dédoubler les enseignements quand ils peuvent conduire à de fortes concentrations d’étudiants, sans distanciation possible ;
* S’assurer, grâce à des capteurs de CO2, que les espaces d’enseignement, garantissent la sécurité sanitaire des étudiants et des personnels (voir fiche dédiée sur l’utilisation de ces capteurs[[1]](#footnote-1)). Les établissements qui rencontreraient des difficultés à s’équiper pourront solliciter un soutien du ministère à cette fin ;
* Suivre individuellement la situation des étudiants internationaux issus de pays classés en zone rouge, conformément au cadre défini dans la circulaire du 5 août dernier.

L’ensemble de ces questions doit faire l’objet d’une remontée auprès des recteurs de région académique.

La situation sanitaire que nous traversons depuis 18 mois a durement éprouvé notre système d’enseignement supérieur et vous avez su trouver les leviers pour en garantir la continuité. A nous, collectivement, de poursuivre ces efforts afin d’engager cette rentrée dans la confiance et la sérénité.

Pour la ministre et par délégation,

La directrice générale de l’enseignement supérieur  
et de l’insertion professionnelle

Anne-Sophie BARTHEZ

1. <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/mai_trise_qai_dans_les_erp.pdf> [↑](#footnote-ref-1)